

**JUSTIFICATIFS POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE
CHANGEMENT D'ADRESSE SUR LA LISTE ELECTORALE
DES CITOYENS EUROPEENS**

Documents à présenter :

1 – votre CARTE D'IDENTITE, votre PASSEPORT ou votre TITRE DE SEJOUR en cours de validité

2 – un JUSTIFICATIF de DOMICILE à VOTRE NOM datant de MOINS DE 3 MOIS

- Facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe (pas de téléphone mobile), d'un fournisseur internet pour une ligne internet à votre domicile. En cas de mensualisation, la date de l'échéancier ne doit pas dater de plus de 3 mois).
 - Attestation d'assurance habitation
 - Avis d'impôt sur le revenu ou certificat de non-imposition
 - Quittance de loyer non manuscrite établie par un bailleur social ou une agence immobilière (pas de particulier)
 - Bulletin de salaire, justificatif versement RSA, attestation Pôle Emploi ou titre de pension
 - Attestation Sécurité Sociale, feuille de remboursement Sécurité Sociale ou mutuelle
 - Attestation de prestations CAF
 - Pour les personnes domiciliées en maison de retraite : attestation du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement.
 - Si vous habitez chez un proche :
 - Chez votre père et/ou votre mère et si vous avez moins de 26 ans : un des justificatifs de domicile ci-dessus au nom du parent et un document attestant du lien de filiation (livret de famille ou acte de naissance avec filiation)
 - Chez une autre personne : lettre signée par la personne vous hébergeant certifiant que vous habitez chez elle, copie de la carte d'identité de l'hébergeant et l'un des justificatifs ci-dessus mentionnant votre nom et l'adresse
-
- **Pour les personnes sans domicile stable** (SDF, forains, gens du voyage) : attestation délivrée depuis moins de 3 mois par un organisme agréé ou par le centre communal d'action sociale (CCAS) établissant votre lien avec cet établissement depuis au moins 6 mois
-
- **Si vous souhaitez vous inscrire au titre de contribuable de la commune**, vous devez prouver que vous êtes soumis à certains des impôts locaux depuis au moins 2 ans. Vous devez fournir les 2 derniers avis d'imposition (sur lesquels votre nom apparaît) de l'un ou plusieurs impôts locaux suivants : taxe d'habitation, taxe foncière (propriété bâtie ou non bâtie), cotisation foncière des entreprises
-
- **Pour les gérants (dirigeant) ou associés (majoritaires ou unique) de sociétés** se situant sur la commune,
 - . 2 documents à fournir dans tous les cas :
 - attestation sur l'honneur de la continuité de la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans consécutifs à la date de l'inscription
 - document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans consécutifs à la date de l'inscription
 - . et un 3^e document variant selon le cas :
 - pour les gérants : décision de nomination ou statuts de la société
 - pour les associés d'une SARL, SNC, société en commandite simple, société civile : copie des statuts constitutifs de la société ou des statuts mis à jour ou encore une copie de l'acte de cession de parts
 - pour les associés d'une SA, SCA ou SAS : attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts ou des actions ou que vous dirigez
-